

Les toitures de vos bâtiments présentent un potentiel de développement des énergies renouvelables !

Le SDE 82 vous accompagne de l'émergence du projet à la maîtrise d'œuvre des travaux, pour faciliter la réalisation des centrales photovoltaïques et la valorisation de l'autoconsommation collective patrimoniale.

Objectifs

- Développer les installations photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux existants, pour contribuer à la lutte contre le changement climatique
- Valoriser l'autoconsommation collective patrimoniale, pour réduire votre facture énergétique
- Apporter une expertise pour garantir la viabilité des projets et la qualité des installations

Déroulement de la mission

La mission d'accompagnement proposée par le SDE 82 comprend 3 étapes :

- Etape n°1 : note d'opportunité réalisée par les services du SDE 82
- Etape n°2 (optionnelle) : étude de faisabilité réalisée par un bureau d'études mandaté par le SDE 82
- Etape n°3 (optionnelle) : maîtrise d'œuvre des travaux confiée à un bureau d'études mandaté par le SDE 82

Cadre de la prestation

Le SDE 82 a engagé un marché à bons de commande pour la réalisation d'études de faisabilité photovoltaïques et la maîtrise d'œuvre des travaux. La prestation concerne les projets sur toitures de bâtiments communaux existants, d'une puissance inférieure ou égale à 100 kWc.



